



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/15853\*  
14 juillet 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DES PAYS-BAS AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, un télégramme daté du 30 juin 1983, attestant que M. Max van der Stoel a été nommé représentant des Pays-Bas au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

UN LIBRARY

JUL 15 1983

UN/SA COLLECTION

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.